Le contentieux de la vente immobilière
De l'avant-contrat à l'acte authentique

Vendredi 18 septembre 2020
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Nicolas DAMAS
Maître de Conférences
Université de Lorraine
Faculté de Droit de Nancy

Organisé par :

Ludovic GAUVIN
Responsable de la Commission de Droit Immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Compétences / Spécialités :

Droit immobilier

Public visé :

Avocats, huissiers, juristes, notaires, agences immobilières

Prise en charge :

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

EUROJURIS FRANCE

Programme du séminaire

Objectifs de la formation : Passer en revue le contentieux de la vente immobilière.

Matinée :

- La formation de la vente
  L'offre et l'acceptation / La promesse unilatérale / La promesse synallagmatique
- L'intervention d'un intermédiaire professionnel
  Nature et effets du mandat / Conditions de rémunération / Responsabilité de l'intermédiaire professionnel
- Les diagnostics techniques
  Typologie / Responsabilité du diagnostiqueur / Conséquences d'un diagnostic manquant ou erroné
- Les conditions de validité de la vente :
  L'obligation d'information / Les vices du consentement / Les règles de capacité et de pouvoir
- Les délais de rétractation/réflexion
  Champ d'application / Effets

Après-midi

- La découverte d'un droit de préférence ou de préemption
  Pacte de préférence / Droit de préférence du locataire / Droit de préemption urbain
- Les conditions suspensives (prêt – permis de construire…)
  Modalités / Effets / Renonciation
- L'action en vente forcée
  Intérêts / Pièges et difficultés / Cumuls avec une indemnisation (clause pénale)
- Les effets de la vente :
  Garantie des vices cachés (et clauses exonératoires) / Obligation de délivrance conforme (assainissement….) / Garantie de contenance (Loi Carrez)
- La responsabilité du notaire

Inscription

❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

❑ Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : ..... Prénom : .....
Cabinet - Société: .....

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct.

Demande de documentation

❑ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences …) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.